"Quatre mois et demi de parité en mouvement ne suffisent pas pour asseoir des convictions, établir des certitudes, élaborer des références, tracer des perspectives. Mais ils permettent de mesurer le niveau de l'engagement des femmes et des hommes députés dans la poursuite concertée d'une expérience qui est un défi. Et les prémices constatées permettent d'espérer", a t-il dit.

Moustapha Niasse présidait la journée sur "la participation des femmes en politique: partage d'expériences francophones", organisée par le Groupe des amis de la francophonie. La manifestation s'est déroulée en présence de l'ambassadrice de la Suisse au Sénégal, Muriel Berset Kohen.

Moustapha Niasse a souligné l'expérience en cours à l'Assemblée nationale du Sénégal" en faisant référence à la parité puisque, les femmes élues députés occupent des postes de vice-président, à la questure et à la tête de plusieurs commissions techniques.

"Des efforts et des performances devraient être soulignés parce que et surtout certaines tendances machistes font encore de la résistance. Il faut les regretter", a t-il soutenu.

La loi sur la parité a été, selon le président de l'Assemblée nationale, "un évènement historique et un fait de société qui s'inscrivent dans une dynamique de restitution à la femme sénégalaise de ses propres droits, droits tout a fait inaliénables et imprescriptibles".

"C'est en cela que la parité homme-femme dans toutes les assemblées d'élus, à tous les niveaux, est à la fois un phénomène nouveau et un saut qualitatif de la révolution pacifique que connait la société sénégalaise ".

"Sous ce regard, l'exception sénégalaise est considérable dans toutes ses dimensions, selon lui, puisque nous pouvons adhérer à l'élan de progrès rééquilibrant, qui reconnait à la femme, non plus un statut et une vocation de complémentarité par rapport à l'homme, mais plutôt, comme le démontre la nature, comme une entité ayant les mêmes droits et les mêmes

obligations".

La directrice de l'équité et de l'égalité du genre, Absa Wade Ngom, a interpellé le président de l'Assemblée nationale, sur "l'application des clauses qui ont été définies dans le décret de la loi d'application de la parité".

"Quand nous avons examiné la composition du bureau du Parlement en nombre, nous avons constaté que sur un nombre de 6 secrétaires élus il n'y a qu'une seule femme, et au niveau des 11 commissions, seules 4 sont présidées par les femmes", a-t-elle fait observer.

"C'est vrai que la volonté politique est là mais nous demandons au président de l'Assemblée de nous appuyer pour que cela puisse être corrigé", a-t-elle dit.

Source: http://fr.allafrica.com/stories/201212120421.html